



# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°2 du 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Christian BLAISE, Chantal JOUFFLINEAU, Olivier DERSOIR, Danièle GODET, Jacky LEPAGE, Mathieu FRÉMONT.

**Excusés** : Guillaume BELOUARD, Samuel HOUILLOT, Adrien JONCHERAY, Christophe BOIS, Cédric RIVRON.

**Secrétaire de séance** : Olivier DERSOIR

En préambule, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'approbation du devis de la 2<sup>ème</sup> tranche d'enfouissement des réseaux rues des Etangs et Mgr Grimault.

## **APPROBATION DU PV DU 30 JANVIER 2025**

Le conseil municipal, à dix voix pour, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier.

### **1. 1. SUBVENTION 2025 AUX ASSOCIATIONS**

La commission « Finances », réunie le 19 février 2025, a étudié les demandes de subvention reçues par les associations communales, intercommunales et nationales. Voici le récapitulatif de leur proposition :

DEMANDEUR	voté en 2024	MONTANTS 2025		
		Demandés par l'association	Proposés par la commission	Votés lors du conseil
<b>Commune</b>				
APE	700,00 €	-	-	700,00 €
Club de l'Amitié	Pas de besoin	-	-	-
Ecole publique	300,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Etang du Lavoir	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
FC SOM 53	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
MAS Saint-Amadour	-	Pas de montant défini	-	-
Groupement protection cultures	200,00 €	- €	200,00 €	200,00 €
Gym Selloise	500,00 €	500,00 € (+158,15 €)	700,00 €	700,00 €
Société de Pêche Niaffles/La Selle	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Tennis de table	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Tous en Selle	3000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Live Harmony	1250,00 €	2500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
			<b>7 650,00 €</b>	<b>8 350,00 €</b>

#### **Intercommunes**

Batterie-Fanfare du Craonnais	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Comice Agricole et son comité	50,00 €	-	-	-
La Craonnaise Gym	-	400,00 €	-	-
Secours catholique (CCPC)	50,00 €	Demande sans montant	50,00 €	50,00 €
			<b>250,00 €</b>	<b>250,00 €</b>

#### **Autres**

AMF 53 (adhésion)	267,41 €	270,98 €	271,00 €	271,00 €
CAUE 53 (adhésion)	100,00 €	-	100,00 €	100,00 €
Chambre de métiers et de l'artisanat	50,00 €	Demande sans montant	50,00 €	50,00 €
Fourrière Départementale	380,00 €	464,50 €	464,50 €	464,50 €
Ligue contre le cancer	0,00 €	Demande sans montant	100,00 €	100,00 €

Maires ruraux Mayenne	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Polleniz 53	266,90 €	Cotisation annuelle	300,00 €	300,00 €
MFR port les Herbier	50,00 €	50,00 €	50,00	50,00 €
Réseau des collectivités mayennaises - Synergies (adhésion)	300,00 €	Pas de demande	0,00 €	
UDAF 53	0,00 €	80 €	0,00 €	
			<b>1 445,50 €</b>	<b>1 695,50 €</b>
			<b>10 045,50 €</b>	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Accepte de verser les subventions aux associations** selon le tableau récapitulatif ci-dessous pour un montant total 10 045,50 €.

## **2. COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2024**

### ***a) Budget Principal 2024***

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif du budget principal de la commune qui est conforme au Compte de Gestion de la Trésorerie. Il se synthétise ainsi :

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Report solde N-1	455 871,26 €	Charges générales	252 044,58 €
Emprunts : rembst capital	123 169,35 €	Charges personnel	313 259,01 €
Dépenses investissements	341 921,30 €	Autres charges de gestion	64 660,81 €
Enfouissement des réseaux	32 905,00 €	Dégrevement TF jeunes agri	2 261,00 €
Achat terrain, construction hors op	48 041,58 €	Dotations aux amortissements	19 566,11 €
		Intérêts d'emprunts	19 778,62 €
Ecritures d'ordre	26 064,32 €		
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>1 027 972,81 €</b>	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>671 570,13 €</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Excédents investissement n-1	0,00 €	Excédent fonctionnement n-1	35 417,25 €
Excédents fonct. N-1 capitalisés	483 572,95 €	Impôts et taxes	544 362,61 €
Subventions et autres	161 391,83 €	Dotations Etat	207 933,49 €
FCTVA 2020 et Taxe Aménagt	154 950,25 €	Loyers, produits des services	75 619,34 €
Amortissements	19 566,11 €	Atténuation de charges de pers.	42 037,15 €
Ecritures d'ordre	26 064,32 €	Autres produits	2 245,96 €
Emprunts	36 340,00 €		
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>881 885,46€</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>907 614,80 €</b>
<b>Solde Investissement</b>	<b>-146 087,35 €</b>	<b>Solde Fonctionnement</b>	<b>236 045,67 €</b>

**Après que Monsieur le Maire se soit retiré, Mme Derval – Adjointe en charge des finances, élue présidente de l'assemblée, et les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**

- De valider le compte de gestion 2024 du Service de Gestion Comptable
- De valider le compte administratif 2024 du budget principal de la commune
- De constater l'excédent de fonctionnement de 236 045,67 €
- De constater le déficit d'investissement de 146 087,35 €
- De rappeler le montant des Restes à Réaliser des dépenses de 33 095,00 €
- De rappeler le montant des Restes à Réaliser des recettes de 112 283 €
- **D'affecter les résultats 2024 au Budget Principal 2025, comme suit :**
  - ⇒ Reprise du déficit d'investissement 2024 de 146 087,35 € en dépense d'investissement 2025.
  - ⇒ Besoin de financement en investissement de 79 188,00 € (pour les RAR) par une partie de l'excédent de fonctionnement 2024
  - ⇒ Affectation de l'excédent au compte 1068 de l'investissement pour 66 899,35 €
  - ⇒ Reprise du solde de l'excédent de fonctionnement 2024 de 169 146,32 € en recettes de fonctionnement 2025.

**b) Compte de Gestion et Compte Administratif 2024 du budget annexe « Lotissement de la Talbottière2 »**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de 2024 du budget du lotissement de la Talbottière2 qui est conforme au Compte de Gestion de la Trésorerie. Il se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
3355 – Valeur du stock final	49 234,00 €	7133 – Valeur du stock initial	51 143,00 €
16878 – Remboursement avance	10 285,00 €	605 - travaux	10 000,00 €
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>59 519,00 €</b>	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>61 148,00 €</b>
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
		7015 – Vente de terrains	7 500,00 €
3355 – Valeur du stock initial	51 143,00 €	7133 – Valeur du stock final	49 234,00 €
001 – Excédent invest. N-1	8 376,00 €	002 – Excédent fonct. N-1	28 413,44 €
		758 – Ajustement TVA	5,00 €
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>8 376,00 €</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>28 413,44 €</b>
<b>Solde Investissement</b>	<b>+8 376,00 €</b>	<b>Solde Fonctionnement</b>	<b>+28 541,44 €</b>

Après que Monsieur le Maire se soit retiré, Mme Derval – Adjointe en charge des finances, élue présidente de l'assemblée, et les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- De valider le compte de gestion 2024 du lotissement de la Talbottière2, de la Trésorerie
- De valider le compte administratif 2024 du budget du lotissement de la Talbottière2
- D'affecter les résultats 2024 au Budget du Lotissement de la Talbottière2 de 2025, comme suit :
  - ⇒ Reprise de l'excédent d'investissement de 8 376,00 € en recettes d'investissement.
  - ⇒ Reprise de l'excédent de fonctionnement de 28 541,44 € en recettes de fonctionnement.

**3. VOTE DES BUDGETS 2025**

**a) Budget du Lotissement de la Talbottière 2 :**

Monsieur le Maire présente et détaille le Budget 2024 du lotissement de La Talbottière2 qui se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
		7133 – Valeur du stock initial	51 143,00 €
3355 – Valeur du stock final	54 765,00 €	605 – Travaux	10 000,00 €
16878 – Remboursement avance	- €	658 – Charges divers	5,00 €
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>54 765,00 €</b>	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>61 148,00 €</b>
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
001 – Excédent invest. N-1	8 376,00 €	002 – Excédent fonct. N-1	28 413,44 €
3355 – Valeur du stock initial	51 143,00 €	7015 – Vente de parcelles	- €
		7133 – Valeur du stock final	54 765,00 €
		758 – Produits divers	5,00 €
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>59 519,00 €</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>83 183,44 €</b>
<b>Solde Investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Solde Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Adopter le budget 2025 du lotissement de la Talbottière 2 tel que présenté ci-dessus ;
- Donner pouvoir au Maire ou ses Adjoints pour signer tous les actes, pièces et documents s'y rapportant.

**b) Budget Principal :**

Monsieur le Maire et la commission « Finances » présentent et détaillent le Budget Principal 2024 de la commune qui se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Enfouissement des réseaux	85 000,00 €	Charges générales	317 361,77 €
Investissements 2025	80 500,00 €	Charges personnel	300 700,00 €
Emprunts : capital	144 351,15 €	Dégrèvement TT Jeunes agri.	2 300,00 e
Report déficit 2024	146 087,35 €	Autres charges	69 800,00 €
		Intérêts d'emprunts	21 000,00 €
		Charges exceptionnelles	1 750,00 €
		Dotations aux provisions	80 000,00 €

		Ecritures d'ordre budgétaire	20 000,00 €
		Virement à l'investissement	159 256,15 €
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>455 938,50 €</b>	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>972 167,92 €</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Excedent fonctionnement capita	66 899,35 €	Solde fonctionnement 2023	169 146,32 €
		Impôts et taxes	77 040,00 €
Subventions et cession d'actif	117 283,00 €	Dotations Etat	199 557,60 €
FCTVA n-2 et Taxe Aménagt	92 500,00 €	Loyers, produits des services	70 510,00 €
		Rbst charges personnel, divers	22 500,00 €
Ecritures d'ordre budgétaire	20 000,00 €	Fiscalités locales	431 314,00 €
Virement du fonctionnement	159 256,15 €	Produits exceptionnels	2 100,00 €
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>455 938,50 €</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>972 167,92 €</b>
<b>Solde Investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Solde Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- Adopter le budget principal 2025 tel que présenté ci-dessus
- Donner pouvoir au Maire ou ses Adjointes pour signer tous les actes, pièces et documents s'y rapportant.

#### **4. ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

##### **Eclairage public**

Estimation HT des travaux EP	Subvention de <b>Territoire d'énergie Mayenne</b>	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
55 000,00 €	13 750,00 €	3 300,00 €	44 550,00 €

**Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT**, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

**Le conseil décide à l'unanimité des membres présents :**

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

<b><u>Application du régime général :</u></b>			
	A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	€	Imputation budgétaire en section <b>dépense de fonctionnement</b> au compte <b>6554</b>
<b><u>Application du régime dérogatoire :</u></b>			
	A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de <b>Fonds de concours</b> d'un montant de :	44 550,00 €	Imputation budgétaire en section <b>dépense d'investissement</b> au compte <b>20415</b>

## **5. RÉPARATION DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la visite annuel de vérification des cloches de l'Église, il s'avère que le battant de la cloche n° 1, la plus grosse, est usé, et qu'il convient de procéder à son remplacement. L'entreprise Biard-Roy, chargé de l'entretien à fait parvenir un devis en mairie pour un montant de 2 910,00 € TTC. D'autres travaux devront être réalisés, notamment en ce qui concerne la charpente. Un devis de l'entreprise Cruard pour des travaux de révision et de renforcement ont été chiffrés pour un montant de 30 180,71 € HT soit 35 328,29 € TTC. A cela doit s'ajouter des frais de préparation pour l'intervention du charpentier, chiffré par l'entreprise Herbert pour un montant de 4 650,90 € HT soit 5 581,08 € TTC. Ces deux devis devront être réactualisés car réalisés en avril 2022.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **Approuver le devis de l'entreprise Biard-Roy** pour le remplacement du battant de la cloche n°1 pour un montant de 2 910,00 € TTC ;

## **6. PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ÉCOLOISE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de prise en charge, émanant de la Directrice de l'Écolaise, pour le voyage scolaire des classes de CE2-CM1 et CM2 qui aura lieu le 17 juin prochain.

Il s'agit d'une sortie à Terra Botanica (Maine-et-Loire). Le coût de cette sortie est d'un montant de 1 202 € (419 € pour le transport et 735 € pour Terra Botanica). L'APE a déjà informé qu'elle prendrait à sa charge la moitié de ce voyage soit 601 euros. L'école sollicite une aide financière de la commune pour un montant de 601 euros.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **D'accepter de prendre en charge** l'autre moitié du coût du voyage scolaire pour un montant de 601 €.

## **7. MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une révision des statuts du syndicat Territoire d'énergie Mayenne est parvenue en mairie pour avis. Elle concerne l'ajout de 2 nouvelles parties qui sont les suivantes :

- Adhésion d'un EPCI au syndicat : Les communes étant déjà adhérentes, l'adhésion d'un nouveau membre concerne uniquement les communautés de communes. Dans cette hypothèse, chaque EPCI nouvellement adhérent désigne ses représentant.es au corps électoral du Territoire dont il relève dans le mois suivant son adhésion au syndicat. Le corps électoral du Territoire concerné se voit attribuer 1 siège de délégué.e supplémentaire et sera convoqué pour procéder à l'élection afférente
- Vacance d'un siège de délégué.e : Il est procédé à son remplacement par le corps électoral du Territoire concerné dans les 12 mois suivant le constat de la vacance. A défaut de désignation dans les délais, le comité syndical est réputé complet.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **Prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision** et d'accepter les termes statutaires révisés du Syndicat Territoire d'énergie Mayenne.

## **8. LOTISSEMENT DE LA TALBOTTIERE 2**

### **Vente de la parcelle n°40**

Monsieur et Madame ROOKS, domiciliés à La Selle-Craonnaise (53800), sollicitent pour la construction d'une maison d'habitation, l'acquisition du lot n° 40, cadastré ZO n° 205, d'une contenance de 598 m<sup>2</sup>, dans le lotissement de la Talbottière 2, au prix de 15,00 € TTC le m<sup>2</sup>, soit 8 970 €.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **Approuver** la vente par la Commune de la parcelle n° 40, cadastrée ZO n° 205, à Monsieur et Madame ROOKS, d'une contenance de 598 m<sup>2</sup>, au prix de 15,00 € TTC le m<sup>2</sup>, tous les frais en sus comprenant ceux de la vente, des branchements de l'eau et de l'électricité, étant à la charge de l'acquéreur ;
- **Donner** à Monsieur le Maire ou ses adjoints tous pouvoirs à l'effet de signer tous les documents nécessaires à la vente de l'acte authentique de vente en l'étude de Maître Bazelot, notaire à Craon et de remplir toutes les formalités administratives en découlant.

***Monsieur le Maire prend congés du Conseil Municipal à 21 heures 28.***

## **9. RAPPORT DES COMMISSIONS**

### ➤ **Commission Espaces verts/Environnement :**

- Aire de jeux : Le devis validé a été transmis à l'entreprise CHAZÉ pour accord.
- Mayenne habitat : Mme Brault, accompagnée de la chargée de clientèle est venue sur place, rue des Charmilles, suite à la demande d'envois d'un courrier aux locataires pour l'entretien des parcelles. Ne pouvant accéder aux jardins, elles ont fait un constat visuel de l'entretien devant les habitations. Un seul logement n'est pas suffisamment entretenu, un avis de passage a été laissé au locataire pour qu'il fasse le nécessaire. Il sera contacté prochainement pour vérification.
- Terrain de foot : l'entreprise Houillot doit passer le furet afin de voir d'où vient le problème.
- Ordures ménagères : un contrôle des bacs de tri est en cours sur la commune. Les propriétaires des bacs non triés seront avisés et les bacs ne seront pas relevés.
- Container de tri à la Juliottière : suite au constat des dépôts sauvages récurrent, la communauté de communes du Pays de Craon a décidé d'enlever le point de tri collectif et de remettre des bacs individuels à chaque riverain. Un courrier leur sera transmis pour les en informer.
- Salle de l'Orion : Il conviendrait d'éclaircir le bosquet se trouvant sur la gauche de la salle.
- Un courrier sera transmis aux agriculteurs concernés, route de la Chaîne, pour une remise aux normes des entrées de champs sur l'axe Ballots - la Rincerie.

### ➤ **Commission Voiries/Urbanisme/... :**

- Cessions des chemins : les courriers ont été préparés pour les demandes d'accord des propriétaires mitoyens aux portions de chemins à céder.
- Une rencontre a eu lieu avec M. Bertrand BOULEAU du département pour faire un point sur certaines routes de la commune, afin d'avoir une estimation du coût. Pas de retour pour le moment, mais la rue des étangs serait privilégiée à la rue de la Gare.
- Plateau RD : le rendez-vous a eu lieu entre M. Dersoir, l'entreprise Chazé et la commune concernant la demande de rampe de la part de M. Dersoir suite à la création du plateau. Le devis est parvenu en mairie pour un montant de 594,00 € TTC dont une remise de 55,00 €.
- Un rendez-vous a eu lieu avec TECAM afin de faire une révision de prix concernant l'aménagement du lotissement de la Talbottière le 25 février.

### ➤ **Commission Scolaire et Périscolaire**

- Cantine : la nouvelle organisation se passe bien entre Mme Houillot et Mme Bossuet.
- Services périscolaires : les demandes de meubles et de jeux ont été validées. L'installation a été faite le mardi 18 février par Mme Paillard et Mme Lorier.
- Mme Lorier a effectué une semaine en service ALSH sur Laval dans le cadre de la formation BAFA.
- La commission s'est réunie le 6 février dernier. Un point a été fait sur les petits travaux à finir. La Directrice de l'école a demandé à avoir une clé de la cantine.

### ➤ **Commission Affaires sociales**

Une réunion du CCAS est prévue le 12 mars prochain à 18 heures.

### ➤ **Commission Bâtiments :**

- Ecoloise :
  - L'entreprise Pigeon est intervenue sur les marches de la rampe PMR pour le rabotage/grenaillage des deux premières marches et la pose des clous podotactiles.
  - La toilette n'est toujours pas installée dans le bureau de la Directrice de l'école. Il manque le joint de raccordement.
- Garderie :
  - Les entreprises VDMOUEST et MCT sont intervenus le 5 février pour l'installation du système de contrôle d'accès. Celle-ci n'a pas pu aboutir. Ils doivent intervenir de nouveau après recherche de ce qui pose problème.
  - La faïence a été posée dans la cuisine.
- Cantine :
  - Le meuble sous évier a été changé et la faïence est posée.
- L'Eglise :
  - Un devis a été reçu pour la peinture d'une des portes annexes de l'entreprise PPJ pour un montant de 747,76€ HT soit 822,54 € TTC (à multiplier par x 2 si les deux portes annexes sont faites).

- Mairie :
  - les travaux de réparation sont presque terminés, il reste juste le passage du peintre.
  - deux devis ont été reçus pour le remplacement d'un BAES et de 11 extincteurs pour un coût de 3 366,17 €.
  - l'entreprise Monnier a été sollicitée afin de proposer une solution pour la fermeture des volets de la mairie. Il propose la pose de ferrure qui permettrait de ne pas avoir à se pencher pour attraper les volets. Le devis s'élève à un montant de 1 735,20 € TTC.
- L'Orion :
  - les travaux de peinture sur l'entourage de la scène ont été faits en début du mois de février
  - deux devis ont été reçus pour le remplacement d'un BAES et de 3 extincteurs pour un coût de 2094,68 €.
  - une devis a été reçu de l'entreprise Pelluau Solabaie pour le remplacement d'une serrure dans le hall pour un montant de 167,75 € HT, soit 201,30 € TTC.

S  
·  
D  
E  
R  
V  
A  
L

➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Une réunion a eu lieu 3 février dernier avec les exposants présents à l'animation de Noël afin de faire un bilan sur l'animation 2024 et le projet pour l'année 2025. Les retours sur l'édition 2024 sont mitigés, plusieurs exposants regrettant que les gens ne se soit pas arrêté sur les différents stands. Concernant l'édition 2025, les avis sont mitigés également sur la délocalisation à la salle de l'Orion. Certains exposants ne renouvelleront pas leur participation si l'animation n'a plus lieu dans le bourg. Afin d'animer la journée (animation sculpture ballons et jonglage), un devis a été demandé. Celui-ci est d'un montant de 357,50 € HT, soit 429,00 € TTC.
- Un rendez-vous a eu lieu le mercredi 26 février avec plein ciel pour le projet de feu d'artifice pour la fête communale 2025. Augmentation du budget de 1 000,00 €.
- Les motards ont du cœur seront de nouveau de passage sur la commune le 22 juin prochain. Ils feront un arrêt plus long que d'habitude.
- La prochaine commission aura lieu le 19 mars à 20h30.

➤ **Commission Finances**

- ⇒ Proposition conseils municipaux suivants : 27/03/2025
- ⇒ Prochaine réunion Adjoints/Maire : 20/03/2025

Fin de séance à 22h43

Joseph JUGÉ, Maire :

Olivier DERVOIR, secrétaire de séance :





